

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT – Lidia PEPICQ – Laëtitia JUAN – Marie-Françoise HEUGAS  
Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN – Patrick BARBE – Jean-Claude DEVAUTOUR – Cédric GALIN - Guillaume VALEIX

**ABSENTE EXCUSEE** : Madame Marie-Christine LESTRADE arrivera avec retard - absente jusqu'au point 4 inclus.

**ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR** : Madame Sandrine GAUDY à Monsieur Jacques MARIEN

**ABSENTS NON EXCUSES** : Madame Nathalie ESCUREDO – Monsieur Thierry BRUN

Secrétaire de séance : Madame Christine LECLEROT est désignée à l'unanimité des membres présents.

A l'ouverture de séance, Madame le Maire demande aux conseillers de se lever afin d'observer une minute de silence à la mémoire de deux anciens élus qui viennent de nous quitter. Il s'agit de :

- Madame Françoise COSTE, décédée le 15 mars 2017 à l'âge de 71 ans. Elle a été conseillère municipale de 2001 à 2014 et Présidente du club 3<sup>ème</sup> âge Les mésanges, durant de longues années.
- Monsieur Paul VALEIX, décédé le 21 mars 2017 à l'âge de 90 ans. Il a été conseiller municipal et adjoint de 1979 à juin 1993. Il a également été trésorier de la société de chasse et du comité des fêtes pendant plusieurs décennies. Madame le Maire rappelle que le 5 septembre 2015 en mairie, elle avait remis la médaille d'honneur de la commune à M. VALEIX à l'occasion de la cérémonie de ses noces de diamant.

Madame le Maire renouvelle aux familles éprouvées, les sincères condoléances du conseil municipal.

Monsieur Guillaume VALEIX intervient pour remercier Madame le Maire et le conseil municipal pour la gerbe, carte et le discours prononcé lors de la cérémonie des d'obsèques.

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Compte administratif 2016
2. Compte de gestion 2016
3. Délibération d'affectation du résultat
4. Vote des taxes 2017
5. Budget primitif 2017
6. Demande de prêt en attente de subvention
7. Subventions aux associations
8. Marché de travaux : extension du cimetière
9. Extension du cimetière : phase suivi de chantier
10. Travaux Multiple Rural - Avenants N° 1 AEL et ETR
11. Multiple Rural - Avenant N° 2 au contrat de Maîtrise d'œuvre
12. Travaux sur immeuble
13. Dénomination du nouveau lotissement au centre bourg
14. Travaux de voirie 2017
15. Vente terrain à M. RENOU
16. PEDT 2017-2020
17. Festives 2017
18. Etude de réduction des coûts de chauffage
19. FDAEC 2017
20. Offres pour la recherche de médecins généralistes

### 1. **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Madame le Maire propose au conseil de désigner Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission finances, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		461 187,14	246 362,08		246 362,08	461 187,14
Opérations de l'exercice	690 843,92	959 715,99	630 139,26	1 105 143,64	1 320 983,18	2 064 859,63
Totaux	690 843,92	1 420 903,13	876 501,34	1 105 143,64	1 567 345,26	2 526 046,77
Résultats de clôture		730 059,21		228 642,30		958 701,51
Restes à réaliser 2016			675 704,00	69 340,00	675 704,00	69 340,00
Résultat cumulé						352 337,51

- Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2016, Madame MEDES, Maire quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR, vote le compte administratif 2016 ci-dessus présenté.

## 2. COMPTE DE GESTION 2016

Madame le Maire reprend la présidence de séance et remercie le conseil pour le vote à l'unanimité des présents du compte administratif 2016.

Elle félicite et remercie M. MARIEN, adjoint aux finances, pour le suivi sérieux et rigoureux des comptes de la commune.

Monsieur MARIEN présente les résultats d'exécution du budget principal du compte de gestion du receveur 2016, en parfaite concordance pour les réalisations et les résultats du compte administratif 2016.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation complémentaire ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, adopte cette délibération du compte de gestion 2016.

## 3. DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent	268 872.07
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	461 187.14
après affectation en 2016	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	730 059.21
	déficit	

**Besoin réel de financement de la section investissement**

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	475 004.38
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	Déficit	-246 362.08
Résultat comptable cumulé	excédent	228 642.30
	Déficit	
Dépenses investissement engagées non mandatées	-	675 704.00
Recettes investissement restant à réaliser		69 340.00
Solde des restes à réaliser	-	606 364.00
Besoin réel de financement 2017		377 721.70

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement 2017 dégagé à la section de fonctionnement	
Recette budgétaire au compte R 1068	377 721.70
En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur	
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté 352 337.51 €	D001 Solde d'exécution N-1	R001 Solde d'exécution 228 642.30 €	R 1068 Excédent de Fonctionnement 377 721.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, adopte cette délibération d'affectation du résultat.

**4. VOTE DES TAXES 2017**

Le produit assuré à taux constant notifié, le 21 mars, par l'administration fiscale s'élève à 351 789 €.

Monsieur MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2009, remis à chaque élu (Strate : communes de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 152 € par habitant en 2015, pour une moyenne régionale de 2 060 € soit 44 % plus faible.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission finances propose au conseil municipal, de conserver les taux votés en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, maintient les mêmes taux des taxes soit :

✓ Taxe d'Habitation 14,75 %    ✓ Taxe Foncier bâti 27,18 %    ✓ Taxe Foncier non bâti 67,52 %.

A 18h 27, Madame LESTRADE rejoint la salle du conseil municipal et participe aux votes des points suivants.

**5. BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2017 élaboré en commission des finances, et remis à tous les conseillers avec la convocation. Il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 2 763 302.51 €.

- ↳ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 240 663,51 €
- ↳ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 522 639 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX) vote le budget primitif 2017.

## 6. DEMANDE DE PRET EN ATTENTE DE SUBVENTION

Monsieur MARIEN, rappelle que le Conseil Départemental nous a alloué pour la construction du Multiple Rural une subvention de 339 562 €.

Un acompte de 50% a été demandé et devrait être versé très prochainement. Le solde ne sera payé qu'après l'achèvement des travaux sur présentation des factures dûment visées par la Trésorerie.

Aussi, par sécurité, pour éviter un risque de manque de trésorerie de courte durée, il est proposé la mise en place d'un prêt court terme sur attente de subvention.

Ce type de prêt, tout récent, serait contracté auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes : montant maximum de 100 000 €, durée maximum de 2 ans, au taux EURIBOR de -0,106%, avec une marge de 0,66% et des frais de dossier de 100 €.

Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'en-cours. Le prêt ne serait déclenché qu'en cas de trésorerie trop faible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, décide de contracter auprès du Crédit Agricole ce prêt « Attente Subventions 2 ans » aux conditions énoncées ci-dessus.

## 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif, des subventions proposées aux associations pour 2017.

Monsieur GALIN, trésorier du football club, ne participe pas au vote.

Associations	2017	
Anfasiad	4 800	activités périscolaires en maternelles
Tennis club	500	soutenir l'école de tennis, achat matériel éducatif
Tennis club	350	matériel des activités périscolaires (balles, raquettes...)
Football Club	800	différentes activités et manifestations
Ecole de Musique	470	financer des cours et des ateliers proposés gratuitement
Ecole de Musique (compensation tarifs)	1 330	réduction des cotisations de 70 € par élève de Villegouge
Les Canailles	150	couverture des frais administratifs et organisation de manifestations
ADAT (Association Droit Au Travail)	150	aide aux demandeurs d'emploi
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais	200	équipement pédagogique et vestimentaire
Dutour (piégeage)	250	préservation des berges du lagunage
	<b>total</b>	<b>9 000</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR et deux abstentions (Mesdames JUAN et LESTRADE) vote les montants indiqués dans le tableau ci-dessus à allouer aux associations désignées.

## 8. MARCHE DE TRAVAUX : EXTENSION DU CIMETIERE

Le 28 juillet 2016, le conseil municipal a donné son accord pour lancer l'avis d'appel public à la concurrence, relatif aux travaux pour l'extension du cimetière. Cet avis a été mis en ligne sur le site du BOAMP le 14 janvier 2017.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 15 février 2017 à 15 heures pour procéder à l'ouverture des plis.

L'appel d'offre en procédure adaptée, comportait 2 lots. Trois offres ont été reçues, les 2 lots ayant reçu au moins une offre. Madame THON HON, architecte paysagiste, a procédé à l'analyse des offres, lesquelles étaient toutes conformes au CCTP. Madame le Maire, présente le tableau des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres après analyse.

Lots	Désignation	Entreprises	Prix € HT	Prix € TTC
N° 1	VRD	SAS ETR 24100 CREYSSE	76 761.08	92 113.29
N° 2	PLANTATIONS	Sarl MULTIFLORA 33610 CANEJAN	44 795.60	53 754.72
		<b>Total</b>	<b>121 556.68</b>	<b>145 868.01</b>

En ce qui concerne le lot n° 1, l'option « pile en moellons » a été retenue.

Les travaux sont prévus de mai 2017 à novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR et deux abstentions (Mme JUAN et M. VALEIX) retient les offres des entreprises ci-dessus et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques de ce marché de travaux.

## **9. EXTENSION DU CIMETIERE PHASE SUIVI DE CHANTIER**

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge du cimetière, présente le devis de l'architecte AVEC+PAYSAGE, relatif aux différentes missions de la phase 3 suivi de chantier (VISA, DET, AOR) d'un montant de 6 360 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11voix POUR et deux abstentions (Mme JUAN et M. VALEIX) donne son accord pour réaliser ce suivi de chantier et autorise Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 5 300 € HT soit 6 360 € TTC

## **10. TRAVAUX MULTIPLE RURAL - AVENANTS N° 1 MARCHE DE TRAVAUX DES ENTREPRISES AEL & ETR**

### **10.1 - lot n° 7 - Electricité - AEL**

Madame le maire expose au conseil que l'avenant n° 1 a pour objet la mise à jour du montant du marché en ce qui concerne le lot n°7 – électricité, réalisé par la société AEL.

L'offre initiale du lot 7 est de 33 908,47 € HT. Le montant de l'avenant est de 6 682,08 € HT et de 8 018,50 € TTC.

La prestation complémentaire, demandée par la maîtrise d'ouvrage correspond au passage de l'alimentation de monophasé en triphasé pour le local du mini market ainsi que le rajout de visiophones pour les bureaux des psychos praticiens et des médecins, et à l'éclairage du jardin thérapeutique.

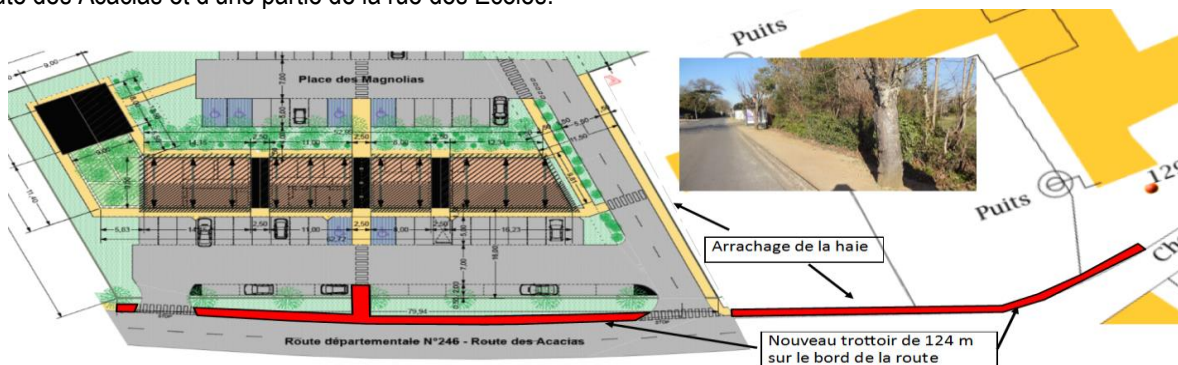
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX) autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat du lot 7 de l'entreprise AEL d'un montant de 6 682.08 € HT soit 8 018.50 € TTC.

### **10.2 - lot n° 2 - VRD – ETR**

Madame le maire expose au conseil que le présent avenant n° 1 a pour objet la mise à jour du montant du marché du lot n° 2 – VRD- réalisé par la société ETR.

L'offre initiale du marché pour ce lot 2 est de 162 018.93 € HT et 194 422,72 € TTC. Le montant de l'avenant n° 1 est de 33 304,90 € HT et de 39 965,88 € TTC.

La prestation complémentaire, demandée par la maîtrise d'ouvrage concerne la réalisation du trottoir en bordure de la RD 246, route des Acacias et d'une partie de la rue des Ecoles.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX), autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat du lot 2 de l'entreprise ETR d'un montant de 33 304,90 € HT soit 39 965,88 € TTC.

## **11. MULTIPLE RURAL - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

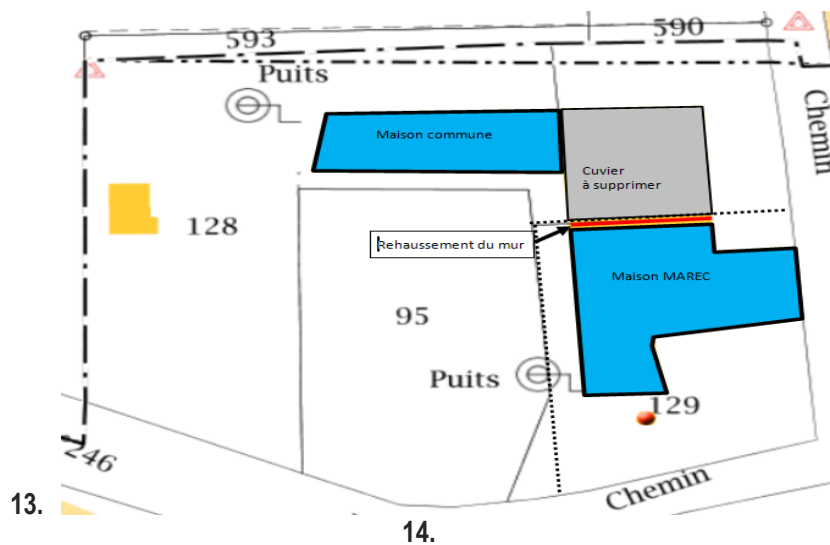
Madame le maire expose au conseil que le présent avenant a pour objet la mise à jour du montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre, tel que décrits par le contrat de Maîtrise d'œuvre n° 2015.14, en raison des modifications apportées par la Maîtrise d'Ouvrage au projet initial après rajout des avenants N°1 des entreprises AEL et ETR.

Le montant des honoraires sur le montant des avenants est de 2 799.08 € HT (soit 7% HT sur le montant des travaux supplémentaires de 39 986.98 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour et une abstention (M. VALEIX) autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 2 au contrat de Maîtrise d'œuvre. Pour la somme de 2 799.08 € HT soit 3 358.89 € TTC.

## **12. TRAVAUX SUR IMMEUBLE**

Dans le cadre du projet d'acquisition de l'immeuble MAREC en centre bourg, Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments, présente les devis de Monsieur DE CHECCHI relatifs d'une part, à la démolition du cuvier et d'autre part au rehaussement du mur de la partie conservée pour fermer le bâtiment restant.



Désignation	Montant HT	Montant TTC
Démolition du cuvier (charpente, murs et cuves en béton)	8 550.00 €	10 260.00 €
Rehaussement du mur de la partie conservée	3 031.00 €	3 637.20 €
<b>Total ttc</b>		<b>13 897.20 €</b>

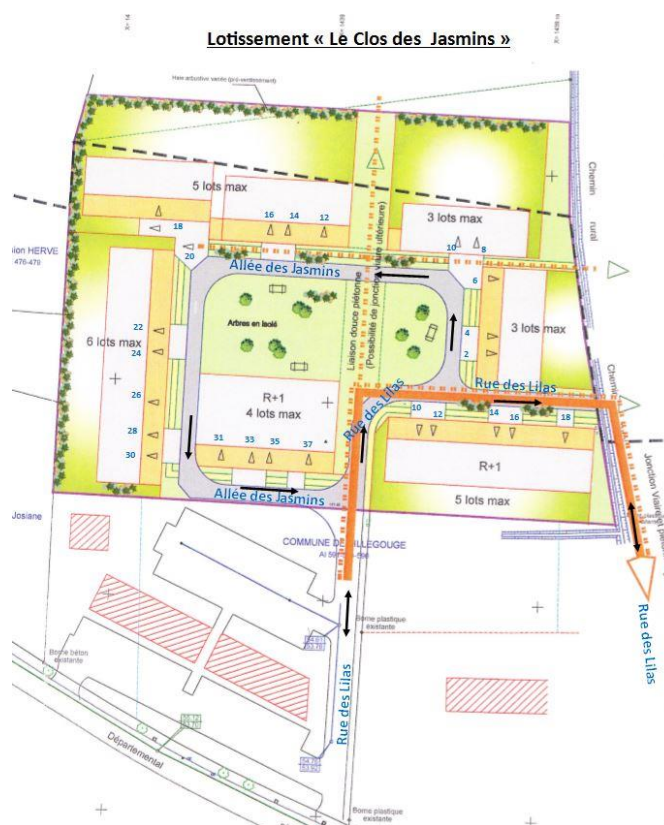
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX) décide de faire réaliser ces travaux et charge Madame le Maire de signer les devis correspondants pour un montant total de 11 581 € HT soit 13 897.20 € TTC.

### 13. DENOMINATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT AU CENTRE BOURG

Madame le Maire informe le conseil qu'un promoteur envisage de déposer un permis d'aménager en ce qui concerne le lotissement au Lieudit Fayol, juste derrière le Multiple Rural et propose les dénominations suivantes :

- Nom du lotissement : « **Le Clos des Jasmins** »
- Voie principale de la route des Acacias vers la rue des écoles : **Rue des Lilas**
- Voie intérieure au lotissement : **Allée des Jasmins**

Les sens de circulation et les nouvelles adresses postales de chacun des lots du lotissement pourront être définis comme ci-dessous :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix POUR, valide le nom des voies et l'adressage postal proposé.

## **14. TRAVAUX DE VOIRIE 2017**

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis estimatifs, sollicités par la commission auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais en ce qui concerne le programme 2017 des travaux neufs sur les voies communales.

Ces travaux seront réalisés sur le marché bon à commande de la COLAS. L'enveloppe financière dévolue à la commune par la Communauté de Communes est de 26 114 € TTC.

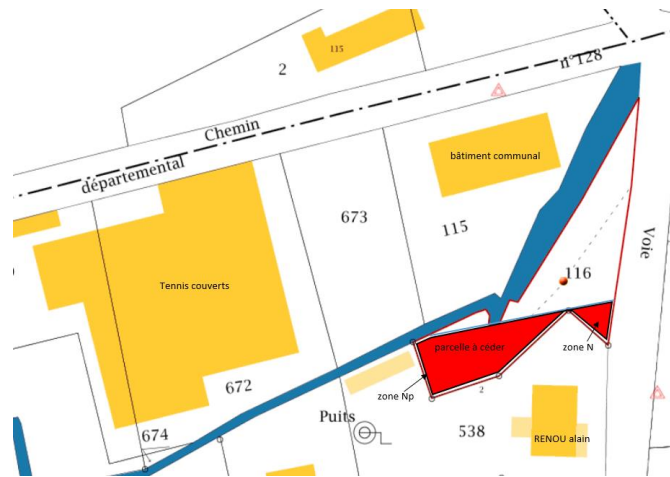
Cette année la commission propose de réaliser les travaux, sur les voies communales de :

Désignation des voies	Montant arrondi ttc
Chemin de Beaulieu	6 884 €
Chemin de Camelot (partiel) VC n° 101	15 479 €
Chemin de l'Abeille VC n° 120	3 679 €
<b>Total ttc</b>	<b>26 042 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix POUR, accepte la proposition de la commission et charge Madame le Maire, de signer les devis correspondants.

## **15. VENTE TERRAIN**

Madame le Maire présente au conseil la demande formulée par Monsieur Alain RENO, d'acquérir une partie de la parcelle AK 116, appartenant à la commune et située en limite de sa propriété et du terrain où se trouve le bâtiment abritant l'atelier communal.



La partie à céder représente environ 245 m<sup>2</sup>, elle est située en zones Np et N du PLU, donc inconstructible.

Pour cette transaction, il est proposé au conseil de fixer le prix du mètre carré à 3 €.

Les frais de géomètre, de notaire et de nouvelle clôture seront à la charge de M. RENO.

Après en avoir délibéré, le conseil par 13 voix POUR, décide de céder à Monsieur RENO la parcelle de terrain décrite ci-dessus, fixe à 3 € le prix du m<sup>2</sup> et charge Madame le Maire de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques induits par cette cession.

## **16. PEDT 2017-2020**

Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), un projet Educatif territorial (PEDT) a été élaboré en 2014 pour une durée de 3 ans. Ce document arrive donc à échéance cette année.

Monsieur DEVAUTOUR, élu représentant la commission scolaire au comité de pilotage, présente la nouvelle version du PEDT élaborée pour la période 2017-2020.

Cette version prend en compte les nouveaux rythmes scolaires acceptés par le conseil en séance du 23 janvier 2017.

Ce document a été transmis à tous les partenaires signataires du PEDT: le maire, un représentant du DASEN, le Directeur d'école, un élu de la commission scolaire, un représentant des parents d'élèves siégeant au conseil d'école, et les intervenants extérieurs : l'association ANFASIAD, les professeurs de musique, de tennis et d'escrime. Il a également été communiqué aux membres de la commission scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, approuve ce nouveau PEDT 2017 - 2020.

## **17.FESTIVES 2017**

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission manifestations festives et associatives, présente au conseil les animations retenues par la commission pour accompagner le marché des producteurs à l'occasion des Festives du 22 juillet 2017 :

- Le manège a connu un vif succès en 2016. Il sera de nouveau présent cette année pour un montant de 500 €.
- En ce qui concerne l'animation musicale du marché, la commission pour changer de la Banda, a retenu le duo Talons aiguilles .Le devis de leur prestation s'élève à la somme de 500 € TTC.
- Il est proposé au conseil de retenir cette année, le feu d'artifice musical de la société BREZAC pour un montant TTC de 7000 € comprenant (sonorisation, générateur et tir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix POUR, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les contrats du feu d'artifice, du manège et de l'animation pour un montant global de 8 000 € TTC.

## **18.ETUDE DE REDUCTION DES COUTS DE CHAUFFAGE**

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, propose au conseil de lancer une étude d'amélioration du chauffage et de réduction des dépenses pour l'ensemble du bloc de bâtiments : salle des fêtes, restaurant scolaire, mairie, garderie, classes de maternelles. Le montant annuel des dépenses d'électricité et de gaz est d'environ 14 500 €.

La réalisation d'un audit, d'une étude de rationalisation des énergies dans le sens des économies d'énergies et un calcul de temps de retour lié aux travaux envisagés, sont proposés par la société IT2GC pour un montant de 2 350 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, accepte cette proposition d'étude et charge Madame le Maire, de signer le devis correspondant auprès de la société IT2GC pour un montant de 2 350 € HT soit 2 820 € TTC..

## **19.FDAEC 2017**

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes (FDAEC).

Lors de la réunion cantonale présidée par Monsieur Jean GALAND, Conseiller Départemental, il a été annoncé l'attribution à notre commune d'une somme de 9 962,37 €.

Madame le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de réaliser en 2017 l'opération suivante :

- Travaux de rénovation de la toiture de l'église pour un montant HT de 27 570,38 € et 33 084,45 € TTC.

De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 9 962,37 € au titre des investissements et d'assurer le financement de la façon suivante :

- Autofinancement 23 122,08 € TTC.

ET charge Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

## **20.OFFRE POUR LA RECHERCHE DE MEDECINS GENERALISTES**

Pour permettre d'élargir les chances de recrutement de médecins, dans le cadre d'une annonce passée dans la revue des « Jeunes Médecins Généralistes » et sur leur site Internet pendant 6 mois, Madame le Maire propose de faire paraître dans cette annonce la gratuité de deux ans de loyers aux futurs médecins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, accepte cette proposition.



## **INFORMATIONS**

Madame le Maire informe le conseil municipal de :

- La cession le 15 mars 2017, du commerce de coiffure de Madame Roseline GUERIN à Madame Pauline BAURY.
  - Par lettre en date du 27 janvier 2017, Monsieur Gérard CESAR, Sénateur de la Gironde, nous informe que Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat a donné un avis favorable à la demande de subvention pour l'aménagement du nouveau cimetière. C'est ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 € nous a été allouée au titre de la dotation d'Actions Parlementaires.
  - La construction du Multiple rural avance bien avec même une avance sur le planning. Les locaux pourront être mis à la disposition de leurs occupants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
    - Madame Nicole GOUAUD et ses collègues, psychos praticiens
    - Madame Sabrina MANON pour le salon médico-social, socio-coiffure
    - Mesdames GARON Magalie et DESAUNAY Tiphaine, infirmières
    - Madame Pauline BAURY, coiffeuse
- ◆ Monsieur MARIEN, adjoint fait part des points suivants :
- ✓ **Communauté de Communes** (Débat d'Orientations Budgétaires 2017, présentation du 16 mars)  
Après avoir fait le bilan de l'année 2016, le Président a présenté les orientations pour 2017 :
    - La baisse des dotations de l'Etat prévue est d'environ 50 000 € pour cette année
    - Pas de hausse des taxes communautaires en 2017
    - Construction du nouvel office de tourisme à côté de la maison de pays
    - Agrandissement de la crèche de Villegouge et du centre de loisirs de Galgon
    - Nouveau parking au collège de Vérac
    - Augmentation de 10% de l'enveloppe dédiée aux travaux de voirie
    - Transfert à la CDC du paiement de la participation aux charges de fonctionnement du SDIS en lieu et place des communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - ✓ **Terrain du centre bourg**. Le compromis de vente MAREC → Commune a été signé le 3 mars 2017. La signature de l'acte définitif est fixée au 15 mai 2017.
- Madame JUAN demande des informations sur le déroulement du repas offert aux aînés de la commune. Elle propose de faire une journée « portes ouvertes » à la bibliothèque, à l'occasion des festives.
  - Madame LESTRADE intervient pour réitérer les remerciements de Monsieur CAURRAZE, président du Comité de jumelage, aux élus pour l'excellent accueil réservé à la délégation espagnole. Elle informe que le comité de jumelage, envisage de réunir ensemble en 2018 une délégation des villes jumelles d'Italie, Espagne et Chine.
  - Monsieur GALIN demande si parmi les candidatures qui se sont présentées pour le mini market, une décision a été prise. Monsieur MARIEN précise qu'à ce jour, aucune personne n'a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 25.